

EASY DIVE



le club de la mer

AUTORISATION PARENTALE

La pratique plongée est une expérience épanouissante, ouverte à tous dès huit ans et dépourvue de tout danger dans le cadre d'un établissement expérimenté comme celui qui vous reçoit. Cette pratique est régie en France par l'Arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000, affiché sur les murs de l'établissement.

Nul certificat médical n'est demandé pour effectuer un baptême, par contre, un certificat médical valide de moins d'un an est exigé pour toute plongée loisir effectuée après ce baptême.

La plongée enfant concerne les jeunes plongeurs de 8 à 14 ans.

Pour pratiquer il faut :

- une visite médicale par un médecin agréé FFESSM, ou bien titulaire d'un diplôme de médecine de plongée, hyperbare ou subaquatique, afin d'établir un certificat de non contre-indication à la pratique de la plongée sous-marine.

Cette visite devra comprendre systématiquement un examen ORL avec une audiotympanométrie. Cet examen peut être effectué par le même médecin s'il dispose du matériel nécessaire

- la validité de ce certificat est de 6 mois ou 1 an en fonction de l'avis du médecin pour les enfants jusqu'à 12 ans, et de 1 an pour les enfants entre 12 et 14 ans.

- une autorisation d'un parent ou tuteur

Pour les jeunes de 14 à 18 ans, en fonction des plongées (exploration, préparation des différents niveaux) et de il faudra l'avis d'un généraliste, ou bien d'un médecin spécialiste (agréé FFESSM, sport, hyperbare, ORL...). Nous tenons à votre disposition toutes les informations nécessaires.

Dans tous les cas, même si vous présentez un certificat médical valide, nous tenons à vous rappeler que certains problèmes de santé chroniques ou temporaires peuvent contre-indiquer la pratique de la plongée. Citons, sans que cette liste soit limitative, les problèmes :

- Cardiaques, rénaux
- Respiratoires (asthme, pneumothorax...)
- Neurologiques (épilepsie...) ou psychiatriques, tétanie...
- Diabète, maladies endocrines...
- Problèmes O.R.L, oculaires.
- Grossesse (ce n'est pas une maladie !)
- Certains médicaments

Une liste plus complète des contre indications à la plongée sous-marine est affichée sur les murs du centre, une copie peut vous en être communiquée sur simple demande.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS :

Je soussigné M. , Mme déclare avoir connaissance des risques
encourus en plongée sous-marine et et autorise à pratiquer l'activité au sein
du centre Easy Dive . En outre, j'accepte que les responsables d'Easy Dive ou ses moniteurs autorisent en mon
nom une prise en charge médicale dans un service approprié en cas de besoin.

Fait à _____ le _____

Signature _____